

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFS	Date	18 février 2024
Numéro	24.334	Heure	20h38

Auteur-e(-s) : Marina Schneeberger

Titre : Déclaration d'impôt 2023 : suppression de la déduction de 3'000 francs pour les diabétiques

Contenu :

Depuis la déclaration 2023, les personnes diabétiques n'ont plus droit à la déduction forfaitaire de 3'000 francs. Pourquoi ? Celles souffrant de coeliakie ont, elles, droit à ces déductions.

Pourquoi ne pas avoir mentionné cette suppression dans les instructions ? Les taxateurs suppriment les déductions diabète dans la déclaration remplie sans en informer les contribuables concernés. Nous estimons qu'une explication s'imposait et ainsi l'impôt serait plus heureux et compréhensible !

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Marina Schneeberger

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :